

RISQUE SISMIQUE

Le séisme est le risque naturel majeur le plus meurtrier, tant par ses effets directs que par les phénomènes qu'il peut engendrer. Outre les victimes possibles, un très grand nombre de personnes peuvent se retrouver blessées, déplacées ou sans abri. Ses conséquences sur les plans économique et financier peuvent être sévères. Un zonage sismique de la France a été élaboré en 1989 à partir de l'étude de 7 600 séismes (décret du 14 mai 1991).

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la plus soumise au risque sismique de toute la France métropolitaine.

Au sein de la région, les Alpes-Maritimes représentent la plus grande surface exposée et l'agglomération de Nice est la zone la plus concernée.

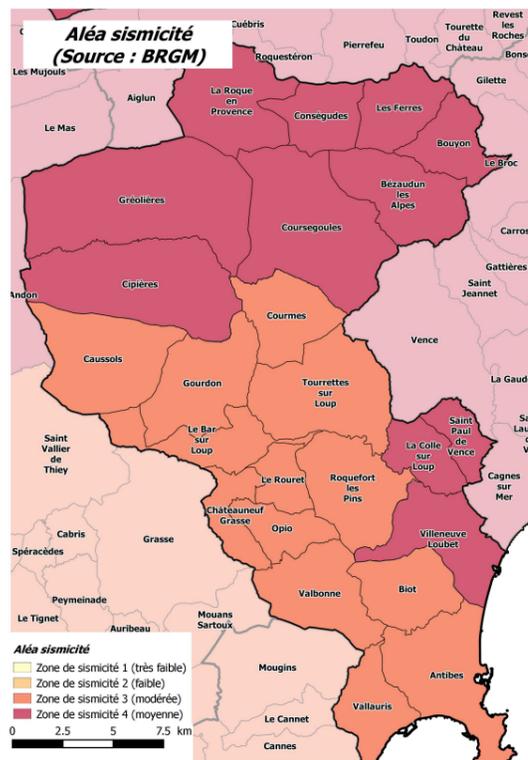


Nice - 1887 (MEDD-DPPR)

Le risque sismique sur notre commune est faible : Gourdon se trouve en zone de sismicité 1b.

D'après l'annexe de l'article R.563-3 du Code de l'Environnement, la zone de sismicité I. est la catégorie dite "à risque normal" comprend les bâtiments, équipements et installations pour lesquels les conséquences d'un séisme demeurent circonscrites à leurs occupants et à leur voisinage immédiat.

Des mesures préventives, notamment des règles de construction, d'aménagement et d'exploitation parasismiques, sont appliquées aux bâtiments, aux équipements et aux installations de la catégorie dite "à risque normal", appartenant aux classes B, C et D, situés dans les zones de sismicité I a, I b, II et III, respectivement définies aux articles R. 563-3 et R. 563-4



Bar sur Loup - 1887 (MEDD-DPPR)



Les plus importants séismes dans les Alpes-Maritimes ou à proximité :

1494 : Lantosque, Roquebillière, Châteauneuf Villevieille ; 1564 : arrière pays niçois (intensité VIII) ; 1644: vallée de la Vésubie, plusieurs morts et nombreux dégâts ; **Février 1887 : région ligure, 600 morts en Italie, 10 morts dans le pays niçois (le séisme le plus fort jamais ressenti en France métropolitaine, magnitude 6,5) ; 1963: San Remo, magnitude 5,6 avec un épïcêtre situé à 25 km au sud de Monaco.**

D'autres séismes ressentis ces dernières années...

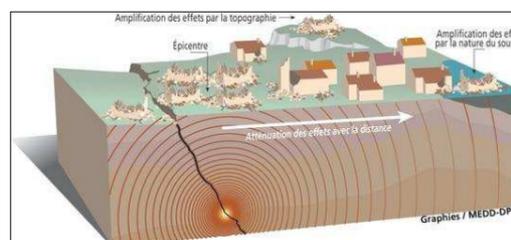
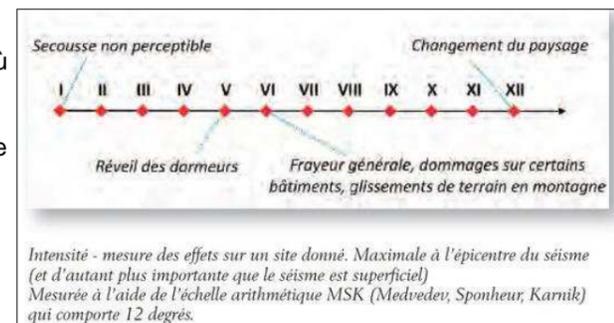
26 décembre 1989, séisme ressenti sur Nice et sa région (magnitude 4,3) , 21 avril 1995: Vintimille (magnitude 4,7) ressenti jusqu'à Marseille, 1er novembre 1999, Peille (magnitude 3,4) , 25 février 2001, séisme ressenti dans le Var et les Alpes-Maritimes (magnitude 4,6 avec un épïcêtre situé à 30 km au sud de Nice), 23 février 2004, Utelle (magnitude 2,6) ressenti à Utelle et la Tour-sur Tinée, 20 décembre 2005, séisme ressenti à Beuil (magnitude 3,5 avec un épïcêtre situé dans les gorges du Cians), 03 septembre 2016, séisme de magnitude 3,7 ressenti jusqu'à Nice, 9 octobre 2016, séisme de magnitude 3,7 ressenti jusqu'à Nice, 10 novembre 2016, deux séismes ressentis , magnitude 3,6, 21 janvier 2017, séisme de magnitude 3,1

COMMENT SE MANIFESTE UN SEISME ?

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale de la roche en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface. Les dégâts observés sont en fonction de l'amplitude, de la durée et des fréquences des secousses.

Un séisme est caractérisé par :

- **son foyer** : c'est l'endroit de la faille où commence la rupture et d'où partent les premières ondes sismiques
- **sa magnitude** : elle traduit l'énergie libérée par le séisme. Elle est généralement mesurée par l'échelle ouverte de Richter, et est exprimée en degrés (de 1 à 9 ou plus). La magnitude des séismes enregistrés ces quatre dernières décennies en région PACA est inférieure à 5,
- **son épïcêtre**: point situé à la verticale du foyer sur la surface terrestre,
- **son intensité (I₀)** : mesure la sévérité des secousses sismiques en un lieu donné. Ce n'est pas une mesure directe, mais une appréciation de la manière dont le séisme se traduit en surface en fonction des effets et dommages constatés. On utilise habituellement une échelle graduée de I à XII, généralement l'échelle EMS98,
- **sa fréquence et la durée des vibrations** : ces deux paramètres ont une incidence fondamentale sur les effets en surface,
- **la faille provoquée**: elle peut se propager en surface. En surface, un tremblement de terre peut dégrader ou détruire des bâtiments, produire des décalages de la surface du sol de part et d'autre des failles. Il peut aussi provoquer des chutes de blocs, une liquéfaction des sols meubles imbibés d'eau, des avalanches ou des raz de marée (tsunami).



Les séismes en région P.A.C.A. et Corse sont enregistrés par le laboratoire Géoazur (CNRS, Observatoire de la Côte d'Azur, Université de Nice - Sophia Antipolis), avec pour les Alpes Maritimes le soutien du Conseil Départemental 06. Un réseau de sept stations permet la détection et la localisation de tout séisme de magnitude supérieure à 2.

Dans le cadre d'un sinistre important, le préfet peut déclencher le plan OR-SEC afin d'organiser sans délai, dès l'alerte, les secours.

CONSIGNES DE PREVENTION & MAITRISE DE L'URBANISATION

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- Construire en tenant compte des règles parasismiques. Se renseigner auprès du Service Urbanisme concernant la réglementation spécifique à chaque zone, en fonction de la commune, de la nature du sol et de l'importance du bâtiment, l'accélération à prendre en compte. Ces règles s'appliquent sur tout le territoire français, selon le zonage sismique de la France, pour les constructions neuves mais également pour les constructions existantes en fonction de la nature des travaux prévus sur ces ouvrages. Les normes parasismiques fixent les niveaux de protection requis en fonction de la région et du type de bâtiment et qui ont pour objectif de garantir qu'un bâtiment ne s'effondrera pas sur ses occupants en cas de secousse sismique.

CONSIGNES DE SECURITE EN CAS DE SEISME

- Écouter une radio locale et respecter les consignes de sécurité. Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, leur sécurité est plus efficacement assurée dans leur établissement.
- Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de flamme.
- Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes téléphoniques pour les secours.

- **Dans un bâtiment** : S'abriter sous des meubles solides (afin d'éviter les chutes d'objets): table, bureau ou à un angle de mur. S'éloigner des fenêtres et des balcons. A la fin des secousses, évacuer le bâtiment et ne pas y retourner (Ne pas prendre d'ascenseur). Fermer l'eau et l'électricité. Rejoindre les points de regroupement indiqués par les autorités.

- **A l'extérieur**: S'éloigner des constructions et des lignes électriques. Ne pas rester sous ce qui risque de s'effondrer (ponts, corniches, toitures, pylônes, arbres...). S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz de marée. Ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre.

- **En voiture** : S'arrêter si possible à distance des constructions ou des lignes électriques et ne pas descendre avant la fin des secousses.

- **En situation d'urgence, bloqué sous des décombres** : garder son calme et signaler sa présence en frappant sur un objet à portée de main (table, poutre, canalisation...).

